

**MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°173 CONCERNANT DIVERSES DISPOSITIONS

Aux personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le premier *projet de règlement numéro 2025-08 modifiant le Règlement de zonage n°173 concernant la garde de poules en milieu urbain et diverses dispositions*.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 25 août 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 2025-08 modifiant le Règlement de zonage n°173 concernant diverses dispositions**

Résumé des modifications apportées au règlement

Ce projet de règlement vise à préciser le nombre de bâtiments principaux autorisés par terrain et à ajuster les normes d'implantation des systèmes de filtration.

Le projet de règlement numéro 2025-08 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le **22 septembre 2025 à 12h**, à la salle du conseil de la municipalité de Saints-Anges située au 494, avenue Principale, Saints-Anges (QC) G0S 3E0. Au cours de cette consultation, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendues à ce moment.

Toute personne qui désire obtenir ou consulter le projet de règlement, la description ou l'illustration des zones concernées peut le faire sur le site Internet <https://www.saintsanges.com/> ou sur demande au bureau municipal.

Donné à Saints-Anges (Québec), ce 26 août 2025.

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson
Directrice générale et greffière-trésorière